

Nous considérons qu'en matière d'investissement durable, l'aspect financier est indissociable de la durabilité. La réglementation de l'investissement durable est complexe et évolue rapidement, c'est pourquoi il est important d'établir des normes d'investissement internes pour accompagner le développement de nos fonds et assurer une cohérence entre les différentes classes d'actifs. Ce fut notamment le cas en 2022, une année qui a été marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles règles et exigences de reporting. Bien souvent, l'interprétation des exigences réglementaires varie selon les acteurs du secteur. Pour définir ce que nous entendons par « investissement durable » chez HSBC Asset Management, nous contribuons à l'élaboration continue du cadre relatif aux définitions de l'investissement durable à l'échelle de notre groupe (« Cadre de définitions ») depuis 2020.

Le Cadre relatif aux définitions est utilisé en interne comme un guide pour les normes d'investissement et permet de maintenir une certaine homogénéité des normes dans le cadre de l'élaboration de stratégies destinées à atteindre les divers objectifs d'investissement durable de nos clients. Il nous a aussi permis de décrire « ce à quoi ressemble le bien » dans un secteur qui évolue rapidement.

En résumé, nous considérons qu'un fonds est durable lorsqu'il met en avant ou procure des résultats durables solides ou en voie d'amélioration, en plus d'un rendement financier. En soi, l'intégration ESG et les exclusions ne suffisent pas à qualifier un fonds de durable. L'intentionnalité de la démarche de durabilité doit être appréciée tout au long du processus d'investissement, de la conception du produit à la créations du fonds.

Nous envisageons l'investissement durable comme un nuancier, depuis les stratégies générales qui mettent en avant les enjeux de durabilité jusqu'aux stratégies plus concentrées axées sur des objectifs ou des résultats spécifiques. Pour répondre aux divers objectifs des investisseurs, ce nuancier porte sur différentes classes d'actifs, stratégies et thématiques. Si un fonds remplit nos critères d'investissement durable, il s'aligne généralement avec les classifications sous-jacentes qui constituent la base de notre Cadre de définitions. Nous réévaluons en permanence nos normes pour tenir compte des bonnes pratiques de l'industrie.

Notre Cadre de définitions est complété par les procédures de HSBC Asset Management et des cadres spécifiques liés à la réglementation en vigueur dans les marchés où nous sommes présents. Pour que les produits soient classés comme durables, ils devront se conformer aux exigences réglementaires locales, qui peuvent différer d'un marché à l'autre.

L'année 2022 a été marquée par une accélération de la demande de produits durables, une clarification des normes avec l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations et la nécessité d'améliorer la gouvernance, le reporting et le contrôle des produits durables. Pour cela, il a fallu documenter des normes et des cadres de manière agile et ciblée pour faire en sorte que nous respections en permanence ces exigences.

Ruwan Madura, Responsable adjoint de l'investissement responsable, HSBC AM

Gérer le risque d'écoblanchiment

Pour atténuer le risque d'écoblanchiment (« greenwashing »), l'équipe Investissement responsable a mis en place en 2021 une structure de gouvernance à plusieurs niveaux, qui est décrite en détail dans la section « Gouvernance » de ce rapport. L'objectif est de renforcer la surveillance de nos expertises d'investissement durable en créant des forums de discussion et des comités de coordination qui englobent les fonctions Risque, Conformité et les équipes de gestion. Cette démarche est importante pour la pérennité de nos normes d'investissement durable et la prévention de l'écoblanchiment. Cette structure de gouvernance inclut le Comité d'investissement ESG qui approuve tous les produits alignés sur le Cadre relatif aux définitions et les régimes réglementaires correspondants, ainsi que le Comité d'analyse des portefeuilles durables qui suit l'évolution de ces derniers par rapport à leurs objectifs.



Nous avons contribué à l'élaboration des définitions de l'investissement durable à l'échelle du Groupe HSBC à partir de 2020. La collaboration à l'échelle du Groupe a permis d'approfondir le dialogue entre ceux qui élaborent les produits et ceux qui les distribuent, de définir les bonnes pratiques HSBC par-delà les segments d'activité, d'en harmoniser l'interprétation et l'application et d'assurer une bonne gouvernance de nos définitions de l'investissement durable. Nous pensons que cela a été déterminant pour soutenir l'innovation produits, la cohérence et la transparence.

**Andrea Griffin, Responsable
des spécialistes de
l'investissement responsable,
HSBC AM**